



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET MONSIEUR PASCAL DOUET POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SUR « MONASTERE : HISTOIRE, TRADITION ET PRODUCTION ARTISANALE »

**DÉCISION N° DM-23-073
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Pascal Douet représentant de l'épicerie Primrose sise 72 rue de Fontenay à Vincennes d'organiser, à titre gratuit, une conférence le mercredi 15 février 2023 de 10h à 12h sur le thème « Monastère : Histoire, tradition et production artisanale » à destination des seniors dans le cadre de « la semaine Zen » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Pascal Douet représentant l'épicerie Primrose, d'animer, à titre gratuit, une conférence le mercredi 15 février 2023 de 10h à 12h sur le thème « Monastère : Histoire, tradition et production artisanale » à destination des seniors dans le cadre de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN